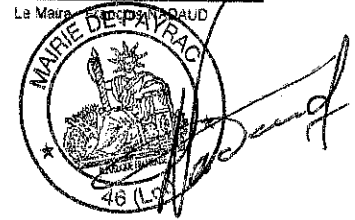




**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°21/2020 : Commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'élire des membres de la commission d'appel d'offres, vu que leurs mandats expirent lors de la séance d'installation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres sortants sont :

Président : Mr François NADAUD

Membres titulaires :

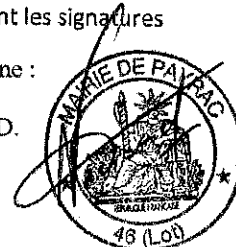
- Mme Francine ARPAILLANGE
- Mr Didier DA SILVA
- Mme Franceline HANQUET

Membres suppléants :

- Mme Maryse WARETTE
- Mme Anne-Marie LEROY
- Mr Gérard DUCHESNE

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°22/2020 : Commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 29 mai 2014



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

046-214602153-20200618-222020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

Publication : 23/06/2020

Le Maire : François NADAUD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 :

- Commissaires titulaires :
BORDAS Christian
CAYRE Pierre
RASSE Gilbert
PAGES Jocelyne
MALBETH Solenne
CAGNON Valérie
GRANDO Maud
WISSOCQ Béatrice
BRUGALIERES Christian
FRAYSSE Violaine
PLOUY Christelle
DARROMAN Jean-Michel

II- Commissaires suppléants
CARNEADO Léa
DELTOMBE Sylvie
JAGOT Sylvie
CHAMBON Cédric
FRIZL Michele
CONSTANTY Jacques
MONVOISIN Marie-Claude
CHOULET Bernard
CAYRE Fabienne
AYROLES Louis
MAURY Isabelle
POLET Jean-Christophe

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602153-20200618-222020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/06/2020

Publication 23/06/2020

Le Maire François NADAUD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°23/2020 : Vote des taux d'imposition 2020 :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er} : décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 11.49 %
- Foncier bâti = 24.17 %
- Foncier non bâti = 230.69 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°24/2020 : Désignation de délégués PLUi-H pour la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à une demande la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne il convient de désigner un délégué titulaire ainsi que son suppléant pour être référents PLUi-H de la commune de PAYRAC.

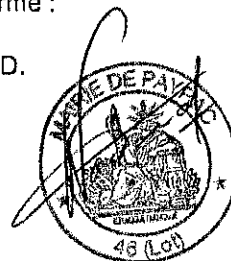
A l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer :

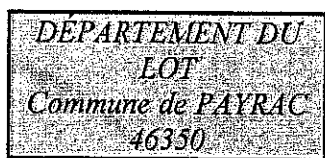
Délégué Titulaire : Mr Fabrice MAURY

Délégué suppléant : Mr Gérard DUCHESNE

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°25/2020 : Désignation des délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu la séance d'installation du conseil en date du 23 mai 2020

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

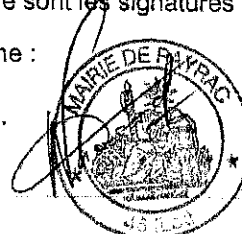
- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale : Mr MAURY Fabrice

Et comme suppléant : Mme WARETTE Maryse

- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°26/2020 : Désignation de délégués au SYDED du Lot – Collège Assainissement

VU les articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du SYDED du Lot, notamment l'article 7.1.2,

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SYDED pour la compétence assainissement.

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune ou groupement de communes compétent en matière d'assainissement non collectif adhérent est représenté par 1 délégué titulaire par tranche entamée de 3 000 installations (sur la base du nombre d'installations connu à la date d'installation du Comité Syndical).

Ainsi, notre collectivité sera représentée au SYDED par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement des titulaires.

Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

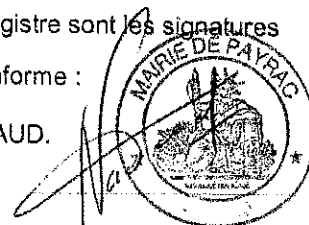
Mr BOIT Guy et Mme WARETTE Maryse se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de désigner :

- Mr Guy BOIT , comme délégué titulaire,
- Mme Maryse WARETTE comme déléguée suppléante.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

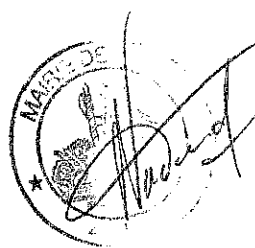
Délibération n°27/2020 : Désignation d'un référent « environnement » de la commune auprès du SYDED du Lot

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602153-20200618-272020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/06/2020

Publication 23/06/2020

Le Maire : François NADAUD

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2020, si les conditions sanitaires le permettent, afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

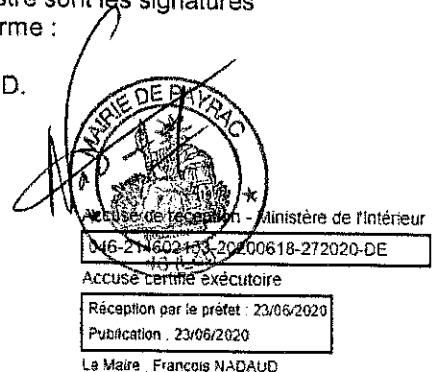
Mr Guy BOIT et Mr Gérard DUCHESNE se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner :

- Mr Guy BOIT comme référent environnement titulaire
- Mr Gérard DUCHESNE comme référent environnement suppléant

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°28/2020 : Désignation des délégués du SIAEP de PAYRAC

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L.5211-8 du code des Collectivités territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des Syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation des nouveaux comités.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune au Syndicat d'Adduction d'Eau de la Région de Payrac, qui sont au nombre de deux titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués au Syndicat d'Adduction d'Eau de la Région de Payrac :

Délégués titulaires :

- MAURY Fabrice
- PAGES David

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

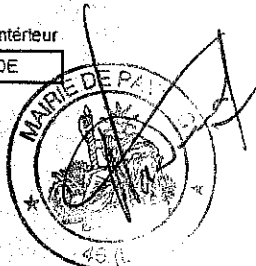
046-214602153-20200618-282020-DE

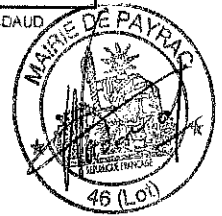
Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 23/06/2020

Publication : 23/06/2020

Le Maire François NADAUD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°29/2020 : Désignation des délégués syndicaux : Fédération départementale d'énergies du Lot

M. Mme le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la FDEL votés le 26 mars 2018, à savoir un délégué par commune de moins de 1.000 habitants, deux pour 1.000 ou plus (Population totale).

Après examen, le Conseil Municipal décide de désigner :

Délégué titulaire

- MAURY Fabrice

Déléguée suppléante :

- LEROY Anne-Marie

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire

François NADAUD.





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°30/2020 : Désignation de délégués pour le marché :

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de Payrac a lieu tous les mercredis matins sur le parking situé avenue de Toulouse. Mme Maury Isabelle est chargée en mairie de veiller au bon déroulement des inscriptions des exposants. Afin de pouvoir l'aider dans cette tâche et s'assurer du bon fonctionnement de cet événement hebdomadaire, Monsieur le Maire propose de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le petit marché de Payrac.

Mr LAHORE Philippe et Mme DE NAUW Roseline se portent candidats.

Délégué titulaire : LAHORE Philippe à l'unanimité

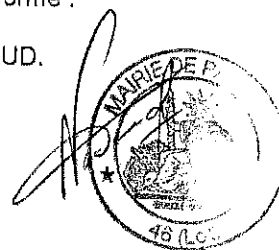
Délégué suppléant : DE NAUW Roseline à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire

François NADAUD.





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°31/2020 : Ciné belle-étoile 2020

Dans le cadre de sa compétence la communauté de communes Cauvaldor a lancé le 2 décembre 2019 l'appel à candidature « Ciné Belle Etoile » à destination des mairies du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique de plein air, gratuite, ouvert à tous, entre juillet et août 2020 : Ciné Belle Etoile.

Les candidatures peuvent être portées par :

- Les communes ;
- **Les comités des fêtes en collaboration ou autres associations avec les mairies (sur délibération de la mairie) ;**
- Les regroupements de plusieurs communes Cauvaldor ;

Le coût d'une séance plein air est de 1 000€. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 50% du coût de la séance (hors matériel divers).

Monsieur informe l'assemblée que l'association Comité des fêtes de Payrac, représentée par sa Présidente Mme Valérie DURAND, souhaite candidater pour l'édition 2020 Ciné Belle Etoile.

Au niveau de la programmation cinématographique, l'association souhaite se positionner sur un dessin animé ou un film grand public, permettant au plus grand nombre d'en bénéficier.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

046-214602153-20200618-312020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/06/2020

Publication 23/06/2020

Le Maire François NADAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ AUTORISE l'association Comité des fêtes de Payrac à candidater à l'opération Ciné Belle Etoile 2020 pour la commune de PAYRAC.
- ✓ AUTORISE l'association Comité des fêtes de Payrac à signer tous les documents afférents à l'opération.

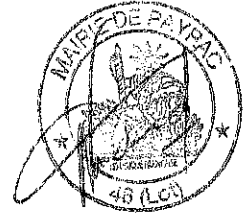
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

François NADAUD.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°32/2020 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIÉ PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CANTAL (SDEC), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE (SDE43), LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORREZE (FDEE 19), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS (SDEG), LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DU LOT (FDEL), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT DE LA LOZÈRE (SDEE) ET LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

Le conseil Municipal

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune PAYRAC a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

046-214602133-20200613-322620-0E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/06/2020

Publication 23/06/2020

Le Maire François NADAUD

d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de PAYRAC, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame / Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de PAYRAC au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de PAYRAC, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

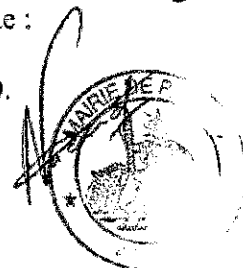
Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de PAYRAC

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

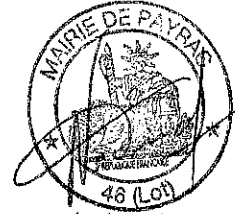
Le Maire

François NADAUD.





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mme Anne Marie LEROY, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Isabelle LANIO, Mme Sandra RIBAUT, Mme Maryse WARETTE, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA CORREIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°33/2020 : Désignation de délégués pour la MAPA

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un délégué communal pour assister au conseil d'administration de la Maison d'Accueil pour les Personnes Agées.

Mme LEROY Anne-Marie et Mme WARETTE Maryse se portent candidats.

Délégué titulaire : LEROY Anne-Marie

Délégué suppléant : Warette Maryse

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire

François NADAUD.

